

# COMMUNIQUÉ DE MADAME LE MAIRE

13 novembre 2020

## CDG Express, une première victoire juridique pour les transports du quotidien

Lundi 9 novembre 2020, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision historique sur la question du projet CDG express, puisque pour la première fois depuis 2016, année du début des contentieux menés par la Ville et ses partenaires, une juridiction a débouté les opérateurs de ce projet tant décrié.

Cette décision entraîne de facto l'annulation de l'ensemble des travaux sur tout le projet, puisque la décision vise explicitement l'abrogation sans possibilité de régularisation de l'arrêté inter-préfectoral du 11 février 2019 autorisant la dérogation prévue à l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Au-delà des arguments retenus, qui viennent défaire cet arrêté permettant des travaux de nature à détruire l'habitat d'espèces protégées, c'est le sens de cette décision qu'il nous faut entendre.

De protection de l'environnement et des espèces protégées impactées, dont chacun mesure l'importance, au plaidoyer sans complaisance et sans ambiguïté du Rapporteur Public sur l'absence d'intérêt général à ce projet, se dessine enfin et officiellement le fait que ce projet est une aberration environnementale, économique et sociale sans aucun intérêt public majeur.

Or, rappelons que c'est bien, sur la base d'une opération d'intérêt national, donc général au profit des populations de la région ou du pays, que l'ensemble de ce projet a échappé à toutes les règles traditionnellement applicables à ce type d'infrastructure.

C'est donc une très grande victoire, que nous souhaitons partager avec tous nos amis.es qui depuis plusieurs années se battent sur tous les fronts, pour obtenir l'abrogation de ce projet.

Depuis des années, nous n'avons de cesse, avec un grand nombre de femmes et d'hommes d'horizons divers, de dénoncer un projet inutile, coûteux, sans aucun intérêt pour nos déplacements du quotidien, qui empruntera les rails du RER B et de la ligne K, entraînant de très nombreuses perturbations.

Nous le rappelons avec force, la seule priorité est celle de l'amélioration du transport du quotidien pour le million d'usagers.ères par jour de notre bassin de vie, et non pas le financement d'un projet qui vise une fréquentation hypothétique de quelques milliers de clients.es.

L'argent d'hier mobilisé pour cet immense chantier doit évidemment continuer à être investi pour le renforcement des cadences de la ligne K et du RER B, par son bouclage ferroviaire, permettant ainsi de répondre à la fois aux besoins urgents des usagers.ères et de la desserte de l'aéroport.

Nous restons évidemment pleinement mobilisés, pour l'application de cette décision, et pour continuer le combat.

Nous adresserons prochainement, aux autorités compétentes un courrier demandant de faire appliquer cette décision aux donneurs d'ordre du chantier et appelons d'ores et déjà tous les responsables politiques à s'emparer de cette décision pour faire gagner définitivement les transports du quotidien.

**Charlotte Blandiot-Faride**  
Maire de Mitry-Mory

*Bien à vous,*  


